



Atlas du Plan de Zonage et des Prescriptions Règlementaires



PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 21 octobre 2011
PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
PLU modifié le 20 décembre 2012
PLU modifié le 28 avril 2014
PLU modifié le 1er juin 2015
PLU mis à jour le 2 juillet 2015
PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
PLU modifié et mis à jour le 30 juin 2016
PLU modifié et mis à jour le 29 juin 2017
PLU modifié de manière simplifiée et mis à jour le 20 Décembre 2017
PLU modifié et mis à jour le 18 Décembre 2018

Pièce n° 4.2.

ECHELLE

1 / 2000^{ème}

Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement

FERX
Décembre 2018

Zonage du PLU

UAa	Zone correspondant au Centre Ville historique et Centre Ville de Buzenval
UAb	
UAe	
UG	Zone correspondant au pôle économique et résidentiel de Rueil-sur-Seine
UBa-b UCa-b-c	Zone mixte d'habitat collectif et d'activité économique
UDa	Zone correspondant à l'Ecoquartier de l'Arsenal et ses alentours
UDb	
UDc	
UDd	
USP	Zone de secteur de projets
UEa	Zone à vocation pavillonnaire à dominante paysagère
UEb	
UEc	Zone à vocation pavillonnaire
UEd	
UEf	Zone à vocation pavillonnaire de type lotissements
UF	Zone correspondant aux principaux sites d'activités & voies de chemin de fer
N	Zone naturelle
Nz	
ULa	Zone d'espaces verts, de loisirs et d'équipements
ULb	
[]	Limites de zones

LÉGENDE

Prescriptions règlementaires

	Bâtiment remarquable de classe A à protéger (art. L 151-19)
	Bâtiment remarquable de classe B à protéger (art. L 151-19)
	Arbre remarquable (art. L 151-23)
	Arbre d'avenir (art. L 151-23)
	Zone de protection autour de l'arbre remarquable (art. L 151-23)
	Alignement d'arbre (art. L 151-23)
	Rue Jardin (art. L 151-23)
	Espace boisé classé (art. L 130-1)
	Espace vert à protéger (art. L 151-23)
	Bande de 50m par rapport à la lisière de la Forêt de La Malmaison
	Espace libre existant ou à créer (art. L 151-23)
	Espace libre à conserver (art. L 151-23)
	Secteur de curtage (art. L 151-10)
	Emplacement réservé de voirie (art. L 151-41)
	Emplacement réservé pour des équipements (art. L 151-41)
	Emplacement réservé pour mixité sociale (art. L 151-41)
	Secteur d'attente où la constructibilité est limitée (art. L 151-41)
	Principe de localisation d'équipement (art. L 151-41)
	Plan de prévention du risque d'inondation
	Secteur où la hauteur maximale est fixée à 13 m
	Secteur où la hauteur maximale est fixée à 18 m
	Limite de zone constructible dans la zone UG
	Bande de transition de hauteur
	Marge de recul obligatoire des constructions
	Implantation autorisée sur limites séparatives et/ou dans les héberges
	Commerce ou service obligatoire en rez de chaussée
	Implantation autorisée à l'alignement ou en limite de voie privée
	Périmètre où les normes de stationnement bureaux sont minorées (art. L 151-32)

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 21 octobre 2011
 PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
 PLU modifié le 20 décembre 2012
 PLU modifié le 28 avril 2014
 PLU modifié le 1er juin 2015
 PLU mis à jour le 2 juillet 2015
 PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
 PLU modifié et mis à jour le 30 Juin 2016
 PLU modifié et mis à jour le 29 Juin 2017
 PLU modifié de manière simplifiée
 et mis à jour le 20 Décembre 2017
 PLU modifié et mis à jour le 18 Décembre 2018

Direction de l'Urbanisme
 et de l'Aménagement

Hôtel de Ville
 13, boulevard Foch
 92500 Rueil-Malmaison

Source
 Atlas City 2015
 Cadastre 2018 DGFIP

FERX - Décembre 2018



Jonchère Malmaison
Saint Lucie

Parcours Visuel

PLAN LOCAL D'URBANISME

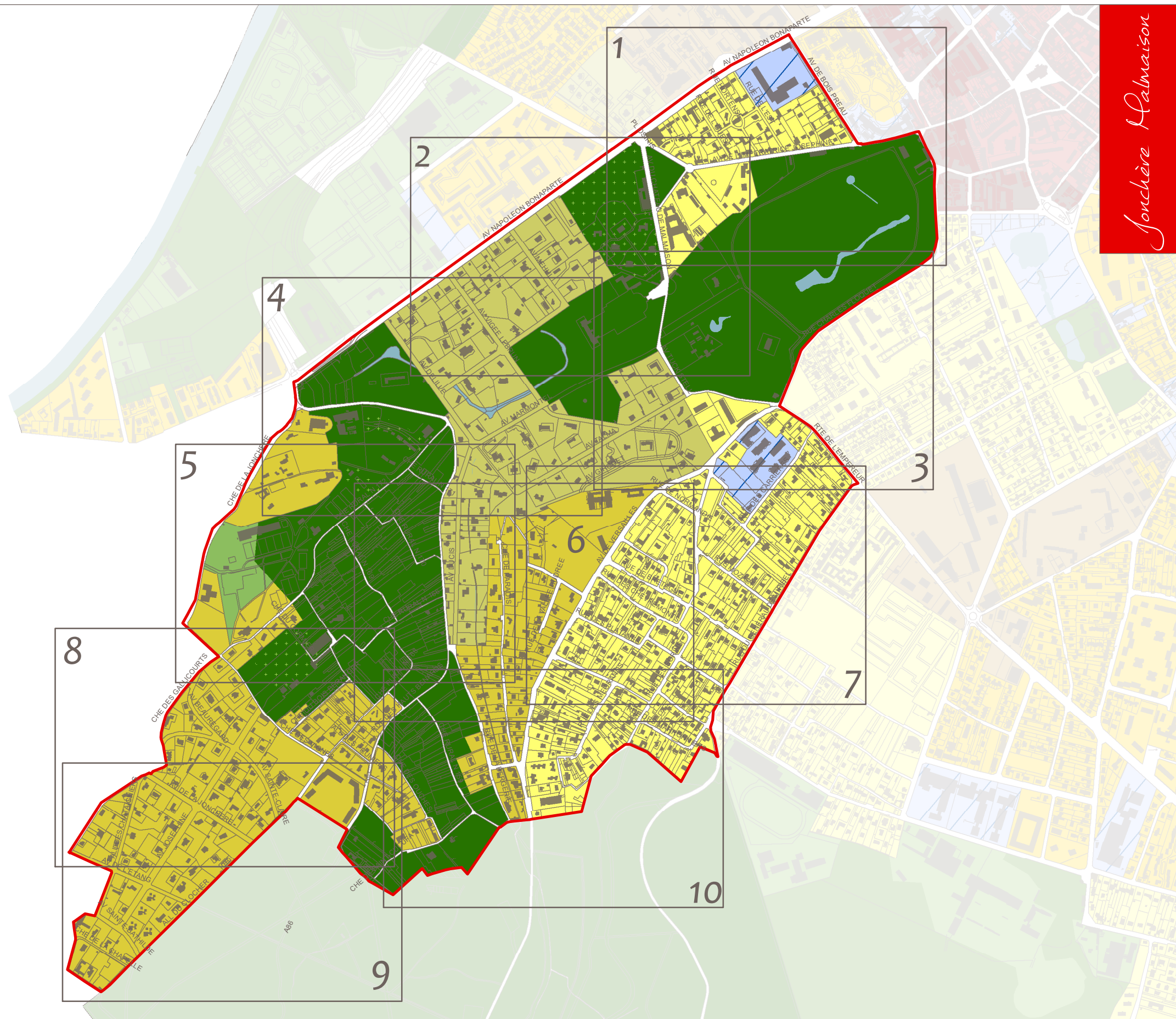
PLU approuvé le 21 octobre 2011
 PLU modifié de manière simplifiée le 29 mars 2012
 PLU modifié le 20 décembre 2012
 PLU modifié le 28 avril 2014
 PLU modifié le 1er juin 2015
 PLU mis à jour le 2 juillet 2015
 PLU modifié et mis à jour le 14 décembre 2015
 PLU modifié et mis à jour le 30 Juin 2016
 PLU modifié et mis à jour le 29 Juin 2017
 PLU modifié de manière simplifiée
 et mis à jour le 20 Décembre 2017
 PLU modifié et mis à jour le 18 Décembre 2018

**Direction de l'Urbanisme
 et de l'Aménagement**

Hôtel de Ville
 13, boulevard Foch
 92500 Rueil-Malmaison

Source
 Atlas City 2015
 Cadastre 2018 DGFIP

FERX - Décembre 2018



Jonchère Malmaison

légende

UAa } Zone correspondant
 au Centre Ville historique
 et Centre Ville de Buzenval
UAb
UAe
UG } Zone correspondant au pôle économique
 et résidentiel de Rueil-sur-Seine
UBa-b
UCa-b-c } Zone mixte d'habitat collectif
 et d'activité économique

UDa } Zone correspondant à l'Ecoquartier
 de l'Arsenal et ses alentours
UDb
UDc
UDd
USP } Zone de secteur de projets

UEc } Zone à vocation pavillonnaire
UEd
UEf } Zone à vocation pavillonnaire de type lotissements
UEa
UEb } Zone à vocation pavillonnaire
 à dominante paysagère

UF } Zone correspondant aux principaux sites d'activités et voies de chemin de fer
N } Zone naturelle
N'
ULa } Zone d'espaces verts, de loisirs et d'équipements
ULb

